

COMPTE RENDU N°3 - REUNION DU 15 SEPTEMBRE 2015

INTERVENANTS	COORDONNEES	INTERLOCUTEUR	☎ TELEPHONE / 📠 FAX ✉ MAIL	Présent	Absent	Invité	Convocqué	Diffusion
ETABLISSEMENT PUBLIC LOIRE	2 quai du Fort Alleaume CS 55708 45057 ORLEANS CEDEX	M. LAUNAY Adrien Chargé de mission Animateur SAGE Cher aval	☎ 02 46 47 03 07 – 06 08 67 82 79 📠 09 70 65 01 06 ✉ <a href="mailto:adrien.launay@eptb-loire.fr">adrien.launay@eptb-loire.fr</a>	X		X		X
ARTELIA	3 cour du 56, avenue Marcel Dassault BP 20516 37 205 TOURS CEDEX 3	M. LACOMBRADÉ Benoît Responsable Agence Tours  Mme COURTOIS Estelle Ingénieur Affaires  M. TIRIAU Eric Expert	☎ 02 47 71 12 50 – 06 16 20 60 67 📠 02 47 71 12 59 ✉ <a href="mailto:benoit.lacombrade@arteliagroup.com">benoit.lacombrade@arteliagroup.com</a>  ☎ 06 03 46 06 37 📠 02 47 71 12 59 ✉ <a href="mailto:estelle.courtois@arteliagroup.com">estelle.courtois@arteliagroup.com</a>  <a href="mailto:eric.tiriau@arteliagroup.com">eric.tiriau@arteliagroup.com</a>	X		X		X   X
CETU ELMIS INGENIERIES	11 quai Danton 37 500 CHINON	M. JUGÉ Philippe CETU ELMIS SPVC	☎ 02 47 93 48 57 📠 02 47 36 78 22 ✉ <a href="mailto:juge@univ-tours.fr">juge@univ-tours.fr</a>					X
DREAL CENTRE	5 avenue de Buffon BP 6407 45064 ORLEANS CEDEX 2	M. ALBER Adrien Réfèrent hydromorphologie  M. ROYER Jean Département Coordination Régionale Politiques de l'Eau et de la Biodiversité  Mme GOBLET Claire Chargée de mission Politique de l'eau	☎ 02 36 17 43 16 📠 02 36 17 41 01 ✉ <a href="mailto:adrien.alber@developpement-durable.gouv.fr">adrien.alber@developpement-durable.gouv.fr</a>  ☎ 02 36 17 43 06 📠 02 36 17 41 01 ✉ <a href="mailto:jean.royer@developpement-durable.gouv.fr">jean.royer@developpement-durable.gouv.fr</a>  ☎ 02 36 17 43 15 📠 02 36 17 41 01 ✉ <a href="mailto:claire.goblet@developpement-durable.gouv.fr">claire.goblet@developpement-durable.gouv.fr</a>	X		X		X   X
AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE	9 avenue de Buffon CS 36339 45063 ORLEANS CEDEX 2	M. GAUTIER Jean-Noël Expert hydromorphologue  M. BESSEY Cyril Politique Territoriale & Milieux Aquatiques  M. BRUNET David Chargé d'interventions 37  M. MIGNOT Jean-François Chargé de mission Planification	☎ 02 38 49 75 85 📠 02 38 51 74 74 ✉ <a href="mailto:jean-noel.gautier@eau-loire-bretagne.fr">jean-noel.gautier@eau-loire-bretagne.fr</a>  ☎ 02 38 51 74 82 📠 02 38 51 73 25 ✉ <a href="mailto:cyril.bessey@eau-loire-bretagne.fr">cyril.bessey@eau-loire-bretagne.fr</a>  ☎ 02 38 51 74 75 📠 02 38 51 73 25 ✉ <a href="mailto:david.brunet@eau-loire-bretagne.fr">david.brunet@eau-loire-bretagne.fr</a>  ☎ 02 38 49 75 15 📠 02 38 51 73 25 ✉ <a href="mailto:jean-francois.mignot@eau-loire-bretagne.fr">jean-francois.mignot@eau-loire-bretagne.fr</a>	X		X		X  X  X  X

CONSEIL DEPARTEMENTAL 37	Place de la préfecture 37927 TOURS CEDEX 9	M. COUDRIN Benoît Environnement  Mme FISSON Marie- Cécile Chef du service Environnement  M. COURBARON Boris Directeur du patrimoine naturel et de l'environnement	☎ 02 47 31 47 31 ☎ 02 47 31 42 71 ✉ <a href="mailto:bcoudrin@departement-touraine.fr">bcoudrin@departement-touraine.fr</a>  ☎ 02 47 31 49 37 ☎ 02 47 31 42 85 ✉ <a href="mailto:mcfisson@departement-touraine.fr">mcfisson@departement-touraine.fr</a>  ☎ 02 47 31 47 32 – 06 43 64 94 74 ✉ <a href="mailto:bcourbaron@departement-touraine.fr">bcourbaron@departement-touraine.fr</a>	X		X		X
REGION CENTRE	9 rue Saint-Pierre Lentin CS 94117 45041 ORLÉANS CEDEX 1	M. HARGER Sébastien Chargé de mission Eau  M. DE SAINT ALBIN Géraud Chef du service Biodiversité	☎ 02 38 70 25 73 ☎ 02 38 70 31 18 ✉ <a href="mailto:sebastien.harger@regioncentre.fr">sebastien.harger@regioncentre.fr</a>  ☎ 02 38 70 32 42 – 06 32 64 65 35 ☎ 02 38 70 31 18 ✉ <a href="mailto:geraud.de-saint-albin@regioncentre.fr">geraud.de-saint-albin@regioncentre.fr</a>			X	X	X
MAIRIE DE SAINT-PIERRE- DES-CORPS	34 avenue de la République 37703 SAINT-PIERRE-DES-CORPS	Mme CHAUVET Karine Adjointe Environnement Espaces verts  Mme DUBOIS Patricia Responsable des Services Espaces Verts	☎ 06 15 93 06 10 ✉ <a href="mailto:kchauvet@gmail.com">kchauvet@gmail.com</a>  ☎ 02 47 63 44 14 – 06 32 64 44 54 ☎ 02 47 63 43 00 ✉ <a href="mailto:p.dubois@mairiespdc.fr">p.dubois@mairiespdc.fr</a>		X	X		X
DDT 37	Cité administrative du Cluzel 61 avenue de Grammont CS 74105 37041 TOURS CEDEX 1	M. BEJON Bruno Chef d'unité Milieu Aquatiques  M. LECOMTE Dany Chef du Service de l'Eau et des Ressources Naturelles	☎ 02 47 70 82 12 ☎ 02 47 70 82 37 ✉ <a href="mailto:bruno.bejon@indre-et-loire.gouv.fr">bruno.bejon@indre-et-loire.gouv.fr</a>  ☎ 02 47 70 82 02 ☎ 02 47 70 82 37 ✉ <a href="mailto:dany.lecomte@indre-et-loire.gouv.fr">dany.lecomte@indre-et-loire.gouv.fr</a>	X		X		X
SYNDICAT DU CHER CANALISE	(7 rue du 8 mai 1945) Adresse postale : Mairie 37270 LARCAY	M. CHERY Jean-Louis Président  M. LOISON Vincent Technicien	☎ 06 76 49 55 20 ✉ <a href="mailto:jlc.mairie-francueil@orange.fr">jlc.mairie-francueil@orange.fr</a>  ☎ 02 47 45 56 74 – 06 68 96 49 79 ☎ 02 47 45 56 74 ✉ <a href="mailto:cher.canalise.37@orange.fr">cher.canalise.37@orange.fr</a>	X		X		X
ONEMA	9 avenue Buffon Bâtiment Vienne 45063 ORLEANS CEDEX 2  13 rue Jean Moulin 37700 SAINT-PIERRE-DES-CORPS	M. STEINBACH Pierre Ingénieur DIR Centre – Poitou Charentes  M. VAUCLIN Vincent Ingénieur DIR Centre – Poitou Charentes  M. JOUBERT François Chef du SD 37  M. CASSET Gérard Agent Technique	☎ 02 38 25 16 85 ✉ <a href="mailto:pierre.steinbach@onema.fr">pierre.steinbach@onema.fr</a>  ☎ 02 38 25 16 84 – 06 80 32 96 91 ✉ <a href="mailto:vincent.vauclin@onema.fr">vincent.vauclin@onema.fr</a>  ☎ 02 47 75 00 72 – 06 72 08 10 60 ✉ <a href="mailto:sd37@onema.fr">sd37@onema.fr</a>  ☎ 02 47 75 00 72 ✉ <a href="mailto:gerard.casset@onema.fr">gerard.casset@onema.fr</a>		X	X		X
VILLE DE TOURS	1 à 3 rue des Minimes 37926 TOURS CEDEX 9	Mme FORTIER Mélanie Ingénieur Parcs et Jardins  M. AMIOT Sylvain Direction des Espaces Verts  Mme CASTAGNET Laurence Service des Eaux	☎ 02 47 21 64 48 – 06 32 52 70 24 ☎ 02 47 21 69 36 ✉ <a href="mailto:m.fortier@ville-tours.fr">m.fortier@ville-tours.fr</a>  ☎ 02 47 21 62 79 ☎ 02 47 21 69 36 ✉ <a href="mailto:s.amiot@ville-tours.fr">s.amiot@ville-tours.fr</a>  ☎ 02 47 21 66 90 ☎ 02 47 21 61 52 ✉ <a href="mailto:l.castagnet@ville-tours.fr">l.castagnet@ville-tours.fr</a>		X	X		X

TOUR(S) PLUS	60 avenue Marcel Dassault CS 30651 37206 TOURS CEDEX 3	M. GUERIN Silvère Direction du développement durable	☎ 02 47 80 11 42 ☎ 02 47 80 11 50 ✉ <a href="mailto:s.guerin@agglo-tours.fr">s.guerin@agglo-tours.fr</a>	X		X		X
		M. DUPRAT Jean-Pascal Adjoint DST	☎ 06 13 64 17 82 ☎ 02 47 80 11 50 ✉ <a href="mailto:jp.duprat@agglo-tours.fr">jp.duprat@agglo-tours.fr</a>	X		X		X
		M. MOUCHEL Ivy Directeur de l'Énergie	☎ 02 47 80 11 50 ✉ <a href="mailto:i.mouchel@agglo-tours.fr">i.mouchel@agglo-tours.fr</a>	X		X		X
		M. RIFFONNEAU Pascal Direction Infrastructures	☎ 02 47 80 11 50 ✉ <a href="mailto:p.riffonneau@agglo-tours.fr">p.riffonneau@agglo-tours.fr</a>					X
		M. LAFON Jean-Marc Directeur Général des Services Techniques	☎ 02 47 80 11 80 ☎ 02 47 80 11 50 ✉ <a href="mailto:jm.lafon@agglo-tours.fr">jm.lafon@agglo-tours.fr</a>					X
UNIVERSITE DE TOURS	Parc de Grandmont 37 200 TOURS	M. RODRIGUES Stéphane Laboratoire GÉHCO UFR Sciences et Techniques	☎ 02 47 36 70 45 ✉ <a href="mailto:srodrigues@univ-tours.fr">srodrigues@univ-tours.fr</a>	X		X		X
SIVOM FILET – PETIT CHER	Mairie de Tours 1 à 3 rue des Minimes 37926 TOURS CEDEX 9	M. MIOT Marc Président	☎ 06 61 15 88 24 ☎ 02 47 60 79 20 ✉ <a href="mailto:marc.miot@orange.fr">marc.miot@orange.fr</a>	X		X		X
MAIRIE DE SAINT-AVERTIN	Hôtel de ville BP 128 37551 SAINT-AVERTIN CEDEX	M. JARNOUX Philippe Adjoint	☎ 02 47 48 48 48 ☎ 02 47 27 10 33 ✉ <a href="mailto:philippe.jarnoux@orange.fr">philippe.jarnoux@orange.fr</a>	X		X		X
		M. OURDOUILLIE Stéphane Services techniques	✉ <a href="mailto:sourdouillie@ville-saint-avertin.fr">sourdouillie@ville-saint-avertin.fr</a>	X		X		X



Nom du document CR\_n°3 du 15-09-2015.docx

Indice A

Prochaines réunions A définir

Lieu de rendez-vous TOURS PLUS

Etabli par Benoît LACOMBRADE (ARTELIA) / Adrien LAUNAY (EP Loire)



## 1. OBJET

La présente réunion constitue le rendu final des phases 1 et 2 relatives à l'établissement de l'état des lieux et du diagnostic.

A titre de rappel, l'étude géomorphologique du Cher dans sa traversée tourangelle, portée par l'Etablissement public Loire, se décompose en trois phases :

- Phase 1 et 2 : Etat des lieux et diagnostic (tranche ferme)
- Phase 3 : Plan de gestion (tranche conditionnelle)

## 2. POINTS ABORDES

La présentation établie par ARTELIA est jointe en annexe du présent compte-rendu.

L'objet de la présentation par rapport à la réunion intermédiaire précédente est le développement des **aspects morpho-sédimentaires** ainsi que des **usages**. ARTELIA présente :

- **Les aspects morpho-sédimentaires** : ils sont abordés sous différents aspects ;
  - o Une analyse historique et fonctionnelle du fonctionnement sédimentaire basée sur l'analyse de profils bathymétriques, de relevés d'extraction et de données d'archives permettant de retracer les diverses interventions réalisées sur le Cher. Cette analyse permet d'établir des bilans sédimentaires sur les 4 périodes historiques :
    - avant les travaux d'aménagement du Cher (avant 1970) ;
    - sur la période 1970-1986, qui s'achève par le vaste chantier de désensablement de la retenue de Rochepinard engagée dans le cadre des travaux de la nouvelle LGV ;
    - sur la période 1987-2002 ;
    - sur la période 2002-2009.
  - o Une analyse du fonctionnement hydraulique et sédimentaire au travers de la mise en œuvre de calculs de transports solides réalisés à partir des débits classés du Cher, de la granulométrie des sédiments (obtenue à partir de prélèvements in-situ et d'analyses en laboratoire), de la pente de la ligne d'énergie (recalculée selon différentes configurations à partir d'une modélisation hydraulique 1D), de données topo-bathymétriques et photographies aériennes.

Les résultats obtenus confirment les bilans réalisés au cours de l'analyse historique.

Les principales conclusions sont :

- La sédimentation dans la retenue est liée à l'élargissement du lit mineur du Cher. Le barrage n'a qu'un rôle très secondaire.
- Les sédiments se déposant proviennent du bassin versant amont du Cher.
- Durant les premières années, une partie des apports provient de l'érosion régressive qui se crée jusqu'au barrage de Larçay. Ce n'est plus le cas aujourd'hui.
- L'évolution dans le bassin d'aviron va se poursuivre tant que les capacités de transport ne sont pas rétablies.
- Elle deviendra plus lente en amont et se poursuivra en aval.
- Le Cher va continuer à chercher à retrouver sa largeur d'origine (de l'ordre de 80 m).
- En se rapprochant du barrage, la largeur de la rivière est imposée par l'ouvrage, c'est pourquoi les fonds sont plats.
- La sédimentation actuelle est de l'ordre de 14 000 à 20 000 m<sup>3</sup>/an, rythme qui va décroître très lentement.
- A long terme, le risque inondation va croître.
- En amont du bassin et en aval de Saint-Sauveur, on observe une tendance à l'érosion, mais sans doute contrariée par l'augmentation de la résistance des fonds.

MM. JARNOUX et LOISON interviennent sur le fait que les conclusions n'abordent pas la problématique du méandre de l'Ecorcheveau et rappellent qu'il s'agit d'un des enjeux de l'étude : cerner le phénomène de sapement du talus, l'évolution à venir et les risques associés (RD976).

MM. TIRIAU et LACOMBRADÉ précisent que cet aspect sera complété dans le rapport final et apportent les précisions suivantes :

- Le virage de l'Ecorcheveau se situe en extrados de méandre et est donc de fait plus sensible aux courants. Il se situe au début de la zone élargie et donc à l'endroit où commencent les dépôts dans la retenue.
- Le phénomène de dépôt en entrée du bassin d'aviron étant amené à se poursuivre à l'intérieur du virage, le corollaire est la poursuite de l'approfondissement des fonds en extrados.
- Les érosions observées sont toutefois plus vraisemblablement dû au batillage du plan d'eau de Rochepinard dont les caractéristiques géométriques et l'orientation le rendent sensible aux vents dominants. Les vagues se créant sur le plan d'eau à une altimétrie constante entraînent l'érosion locale du talus puis son sapement.

M. MIOT s'interroge sur la non-prise en compte des apports sédimentaires des surfaces bitumées. M. TIRIAU répond que ces surfaces ne produisent pas ou peu de sédiments. Sur un réseau pluvial, l'augmentation de surfaces imperméabilisées peut conduire à changer le régime des débits de par l'augmentation du ruissellement mais sur le Cher, dont le bassin versant est de 14 000 km<sup>2</sup>, les quantités sont négligeables.

- Une évaluation de l'impact hydraulique à long terme du fonctionnement sédimentaire actuel : il est étudié une situation à horizon 10 ans (à partir des dernières données topographiques disponibles de 2009, donc un horizon 2019, soit dans 4 ans en réalité). Le modèle hydraulique est repris en faisant évoluer les fonds (rehaussement d'environ 50 cm répartis selon les zones de sédimentation actuelles) et de nouvelles lignes d'eau sont calculées pour les débits de crue considérés dans l'étude de danger du Val de Tours (1500 et 1700 m<sup>3</sup>/s, c'est-à-dire des périodes de retour de 200 à 700 ans). Des variantes de calcul sont réalisées en modifiant le coefficient de rugosité afin d'essayer de prendre en compte la végétalisation du banc de sable dans le bassin d'aviron et sa densification sur les îles en aval du barrage de Rochepinard. En effet, actuellement sous le niveau plan d'eau, la végétation ne se développe pas dans le bassin d'aviron, mais à horizon 2019, le banc de sable sera affleurant et la végétation devrait commencer à se développer.

M. JARNOUX précise que lors des comités de pilotage ayant eu lieu pour la révision du PPRI, il a souligné le fait que le banc de sable n'avait pas été pris en compte dans la détermination de l'aléa et qu'il lui avait été répondu que le banc de sable serait entièrement remobilisé au passage de la crue et qu'il n'y avait donc pas lieu de le prendre en compte dans l'évaluation des niveaux d'eau.

M. JARNOUX précise également que sur les 10 dernières années, il y a eu peu de crue, ce qui a favorisé la sédimentation dans la retenue. Il demande dans l'hypothèse où des débits plus forts avaient été observés, si cela aurait favorisé la reprise des sédiments.

M. TIRIAU précise que pour les fortes crues, la pente de la ligne d'énergie est certes plus régulière (le phénomène de diminution de la pente au droit de la zone élargie se réduit), mais on observe toujours cet effet de diminution de pente au droit de la zone élargie et on aura tout de même des dépôts. Par ailleurs, les forts débits s'observent à des fréquences faibles et ne sont donc pas la contribution essentielle au transport solide. A titre d'exemple, il a été montré au cours de la présentation que dans le bief en amont du barrage de Larçay, les débits contribuant le plus au transport des sédiments sont ceux compris entre 150 et 350 m<sup>3</sup>/s (débit offrant le meilleur équilibre entre capacité de transport et fréquence d'apparition).

M. LOISON souligne que cela correspond à des débits contenus dans le lit mineur (à titre indicatif, les premiers débordements à Chenonceau sont observés pour des débits de l'ordre de 400 m<sup>3</sup>/s et à Larçay pour des débits de 500 m<sup>3</sup>/s) et que la capacité érosive est maximale avant débordement.

- Une analyse de la qualité physico-chimique des sédiments : des analyses ont été réalisées sur les trois échantillons prélevés. Elles montrent une très faible présence de dépôts organiques (moins de 1%) et une bonne qualité au regard des éléments traces.

- **Les usages de l'eau** : les activités de loisir sur le Cher et le plan d'eau de Rochepinard sont présentées (pêche amateur, canoë-kayak, aviron, voile). En synthèse, il ressort que le tirant d'eau au droit du banc de sable (20 à 30 cm) ne permet pas la pratique des activités. Un tirant d'eau de 1 à 1,2 m est nécessaire. Toute la largeur du plan d'eau ne peut donc pas être utilisée et cela peut présenter des risques pour se croiser notamment en aviron où l'on navigue de dos.

Enfin il est signalé la problématique de mise en chômage du Cher début septembre, période à laquelle les personnes viennent s'inscrire aux différents clubs et associations. L'absence de plan d'eau à cette période pose problème pour attirer les gens vers ces activités.

M. JARNOUX demande pourquoi les activités sur le lac de Saint Avertin ne sont pas présentées. M. LACOMBRADE répond que l'inventaire s'est concentré sur le Cher car l'interaction avec les problématiques de sédimentation dans le plan d'eau ne paraissait pas évidente. M. JARNOUX précise qu'il y a également une problématique de sédimentation dans le lac.

M. JARNOUX souhaite que dans l'analyse globale des usages et enjeux soit également intégrée la problématique de la RD976 qui surplombe le méandre de l'Ecorcheveau qui, au regard des phénomènes d'érosion observés dans le virage, présente un fort enjeu. M. LOISON précise que dans les mesures de gestion, les aménagements à réaliser dans le virage devront être définies (mise en œuvre d'enrochements, ou de techniques plus légères).

En conclusion de la présentation :

- Le phénomène de sédimentation dans la retenue va se poursuivre avec un rythme de l'ordre de 15 000 à 20 000 m<sup>3</sup>/an.
- A horizon 10 ans, l'impact sur les crues reste modéré, mais le risque va continuer à croître avec l'augmentation de la sédimentation et le développement de végétation.
- Un enjeu fort existe lié au maintien des usages sur le plan d'eau (aviron/canoë).
- Quelles seraient les interventions possibles ?
  - Entretien régulier des zones de dépôt (avec transfert aval) pour maintien des activités,
  - Modification du mode de gestion des niveaux du barrage : impact limité.

Au cours des échanges ont été abordés les points suivants :

MM. JARNOUX et LOISON souhaitent que le diagnostic et les conclusions abordent la problématique du méandre de l'Ecorcheveau et de la RD976. M. LACOMBRADE répond que le rapport sera complété sur ce point.

M. MIOT regrette que l'on ne puisse plus extraire de matériaux dans le lit de la rivière car les 15 à 20 000 m<sup>3</sup> de sédimentation annuelle calculée correspondent à peu près aux volumes de matériaux qui étaient extraits dans le Cher par l'entreprise GUIAUGE.

M. JARNOUX s'interroge sur les solutions réelles.

M. RODRIGUES demande si le levier « gestion du barrage », qui a lui seul ne peut pas résoudre le problème, ne pourrait pas être couplé à des aménagements tels que des déflecteurs temporaires.

M. TIRIAU précise qu'il faudrait pour cela réduire la section d'écoulement à 80 m sur une hauteur importante (peut-être 3 ou 4 m) pour contenir les débits morphogènes.

M. MIOT ne comprend pas qu'on interdise le dragage alors que cela accentue le problème.

M. DE SAINT ALBIN rappelle que le dragage a été stoppé suite à l'effondrement du pont Wilson en 1978.

M. LOISON rappelle que les extractions historiques sur le Cher dans la boucle de Cangé ont conduit à des érosions régressives jusqu'au barrage de Larçay et que l'on reproduirait ce type d'érosion.

M. TIRIAU précise que cela dépend où on extrait. Historiquement, après les travaux de réaménagement du Cher, le retrait de matériaux était réalisé dans la boucle de Cangé, là où la pente d'énergie est la plus forte. Cela n'empêchait pas les dépôts plus en aval et favorisait effectivement les phénomènes d'érosion.

C'est à l'amont du bassin d'aviron, là où les phénomènes de dépôts s'amorcent et sont les plus importants, qu'il serait plus judicieux de réaliser des opérations de curage. On n'est pas obligé de tout enlever mais juste ce qu'il faut pour éviter la végétalisation du banc de sable et permettre la poursuite des activités nautiques. Réglementairement, il est possible de réaliser des curages si les matériaux sont remis dans la rivière. Il convient de démontrer que ces matériaux sont de bonnes qualités et que le site de réintroduction est favorable à la reprise des matériaux par la rivière et que cela n'engendrera pas une augmentation du risque inondation en amont de l'endroit où ils ont été remis.

MM. RODRIGUES et JARNOUX s'interrogent sur la possibilité de déplacer au sein du plan d'eau de Rochepinard les bancs sur des distances réduites (50 à 80 m par exemple) afin de les replacer dans des zones où le courant est plus fort pour qu'ils soient repris. M. TIRIAU répond que les matériaux se redéposeront quelques dizaines de mètres à l'aval, la largeur d'écoulement imposée à l'approche du barrage ne permettant pas d'avoir une ligne d'énergie suffisante pour entraîner les matériaux.

Il est convenu que les matériaux devraient être emmenés en aval de la zone de réaménagement du Cher, donc en aval du pont de la rocade ouest. M. DE SAINT ALBIN précise qu'il faudra peut-être même les emmener directement jusqu'en Loire, où on est en déficit de sédiments.

M. ALBER demande que pour les usages, activités nautiques notamment, soient précisées les emprises nécessaires à leur pratique (sectorisation), afin d'orienter les choix d'aménagement. Il rappelle qu'un arbitrage sera à faire sur la prise en compte de ces contraintes pour les orientations de gestion.

M. GUERIN souhaite qu'avant d'aborder les solutions d'aménagement qui font l'objet de la tranche suivante de l'étude (qui est une tranche conditionnelle), il soit décidé si le comité de pilotage décide d'aller plus loin et décide donc d'affermir cette tranche conditionnelle.

M. DE SAINT ALBIN s'interroge sur l'utilité d'affermir la tranche alors qu'aucune solution d'aménagement évidente ne semble ressortir.

M. ALBER répond que c'est justement l'objet de la tranche conditionnelle d'étudier ces possibilités.

M. DE SAINT ALBIN poursuit en précisant que la seule solution qui ressort est le curage régulier du banc de sable et que cela représentera des coûts pour la collectivité qui seront très importants. Il souligne d'ailleurs qu'il faudrait définir le maître d'ouvrage qui porterait ces opérations de curage.

M. TIRIAU précise que le coût est fonction du point de réintroduction des sédiments dans la rivière et donc de la distance du transport. Toutefois, des ordres de grandeurs pour 20 000 m<sup>3</sup> de matériaux extraits par an peuvent s'établir entre 200 000 et 700 000 €, peut-être 500 000 € HT.

M. VAUCLIN s'interroge sur un projet d'exploitation hydroélectrique et de l'influence que cela peut avoir sur le plan de gestion. M. MOUCHEL précise que le projet évolue (initialement prévu sur le barrage de Rochepinard, il est désormais étudié sur le barrage des Bellefilles). Il reste toutefois très hypothétique, et il ne doit pas entrer en ligne de compte dans l'analyse.

La réunion se termine. La Ville de Tours et la Communauté d'Agglomération Tour(s)plus seront officiellement sollicités par écrit par l'Etablissement public Loire connaître la suite à donner, avec copie aux financeurs de l'étude ainsi qu'aux autres membres du comité de pilotage, afin de recueillir leur avis sur la question.